



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# **Le réseau coordonné de professionnels de santé autour de l'élève scolarisé**

## **rôle de chacun des acteurs du réseau**

### **1. L'infirmier(ère)**

Il(elle) est l'interlocuteur(trice) de première intention du directeur d'école, de l'IEJ ou du chef d'établissement pour tout problème de santé d'un élève.

Il(elle) est chargé(e) du suivi de santé des enfants scolarisés et de l'accueil en milieu scolaire des enfants présentant un trouble de la santé et/ou un handicap. A ce titre, l'infirmier(ère) peut intervenir, en lien avec le médecin de l'Education nationale :

- dans la mise en place d'un PAI, et notamment lors de la première élaboration
- dans la validation de l'existence d'un trouble de la santé pour la place d'un PAP
- en participant aux équipes éducatives en tant que de besoin
- en participant aux équipes de suivi de la scolarisation si nécessaire
- en collaborant au fonctionnement du pôle ressource de circonscription pour ce qui la concerne
- en contactant d'autres professionnels de santé

Il(elle) apporte ses conseils sur l'organisation des soins en milieu scolaire.

### **2. Le médecin**

C'est le professionnel de deuxième intention, auquel peut s'adresser l'infirmier(ère). A ce titre, le médecin :

- étudie tous les cas qui lui sont soumis et y apporte une réponse, en particulier :
  - ✓ dans la mise en place des PAI
  - ✓ dans la validation médicale d'un trouble pour l'élaboration d'un PAP
  - ✓ dans la scolarisation d'un enfant ou d'un jeune malade et/ou handicapé
  - ✓ le suivi d'un élève
- assure les visites médicales qu'il estime nécessaires
- assiste, autant que de besoin, aux équipes éducatives ou aux équipes de suivi de la scolarisation
- assure le lien avec les autres professionnels de santé, autant que de besoin
- assure la formation continue des équipes de réseau

### **3. La secrétaire médico scolaire**

La secrétaire est le pivot du réseau. Elle demeure au centre médico scolaire de rattachement du réseau

- Elle assure la permanence de l'accueil téléphonique
- Elle est en charge de l'annuaire de son réseau coordonné(membres, écoles, EPLE, partenaires dans et hors Education nationale, etc.)
- Elle assure le lien entre médecin et infirmiers(ères), ainsi qu'avec les différents partenaires
- Elle tient à jour la liste des enfants et jeunes suivis dans le cadre du réseau et bénéficiant d'un projet particulier (PAI, PAP, PPS)
- Elle organise les réunions de concertation entre membres du réseau et en assure le compte rendu. Ces réunions de réseau permettent l'information et la formation continue de chaque membre